

Rapport l'Atelier de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile œuvrant à la Promotion et à la Protection des Droits des Personnes en Situation de Handicap en Côte d'Ivoire

Du 12 au 13 Juillet 2019



Contexte et Justification

En Côte d'Ivoire, les personnes vivantes avec un handicap ont les mêmes droits et devoirs que les autres citoyens. L'égalité en droit est un principe constitutionnel (article 6). Par ailleurs, l'article 7 de la Constitution ivoirienne dispose également que « l'Etat assure à tous les citoyens, l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi ». Cette disposition prend (indirectement) en compte les personnes en situation de handicap. En outre, il existe une loi d'orientation en faveur des personnes handicapées (la loi ivoirienne n° 98-594 du 10 novembre 1998).

Par ailleurs, la constitution favorise la démocratie participative en accordant un rôle important et stratégique aux acteurs de la société civile.

C'est dans cette optique que le gouvernement dans son programme, accorde un rôle important aux organisations de la Société Civile œuvrant la protection des personnes en situation de handicap.

En Côte D'Ivoire, au cours de ces dernières années le rôle de la société civile œuvrant dans le domaine de la protection des personnes en situation de handicap, n'a cessé de s'ancrer ce qui s'est manifesté à travers des actions menées et des mesures positives prises en faveurs de cette catégorie de la population.

Malgré les avancées enregistrées par ces organisations, il est à souligner qu'elles demeurent confrontées à plusieurs contraintes. En premier lieu, elles se caractérisent par une faible capacité institutionnelle et organisationnelle et par des compétences techniques limitées, notamment au niveau de l'élaboration des projets et de leur suivi. Les organisations de la société civile présentent des déficits en matière de positionnement stratégique. Enfin, elles sont très souvent confrontées à une méconnaissance partielle ou totale du cadre juridique ; cela favorise donc un faible taux de vulgarisation de celui-ci.

C'est en vue de palier à ces difficultés, qu'un atelier a été initié les 12 et 13 juillet 2019 afin de permettre à ces organisations d'être mieux outillées pour répondre aux attentes et défis majeurs aboutissant à l'autonomisation et l'insertion socio - culturelle des personnes en situation de handicap.



Objectifs de l'atelier

Renforcer les capacités juridiques, techniques et structurelles, des organisations de la société civile œuvrant à la protection des personnes en situation de handicap, pour qu'elles soient en mesure de développer à court ou terme des initiatives concrètes de terrain, et qu'elles soient à même sur le long terme, de contribuer à la mise en œuvre de stratégies et de plans d'actions nationaux en faveur des personnes handicapées.

Objectifs Spécifiques

- Informer et outiller les organisations sur les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des programmes d'insertion sociale, culturelle et économique des personnes en situation de handicap
- S'appropriier tous les cadres normatifs nationaux et internationaux relatifs aux droits des personnes en situation de handicap.
- Instruire les organisations sur la vulnérabilité particulière des femmes en situation de handicap
- Motiver les organisations par un encadrement psychologique

<p>Composition de la délégation PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fatimata DIABATE, Experte Juridique VSC/VBG PNUD, Appui au PEDDH. • Fatou KOFFI-KEITA, Assistance Administrative et Financière du PNUD.
<p>Participants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Emploi et de la Protection social • Le CNDH • Les Organisations, Réseaux et Faîtières de personnes en Situation de Handicap • L'OIPESH
<p>Préparation et mise en œuvre de l'activité</p> <p><i>L'Observatoire Ivoirien de Promotion et de Protection des Droits des Personnes en Situation de Handicap (OIPESH)/Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes Handicapées</i></p>
<p>Déroulement de l'atelier</p> <p>En vue de parfaire l'organisation de l'Atelier mis en œuvre par l'OIPESH avec le concours du PNUD et du PBSO, l'équipe a eu une séance de travail avec l'équipe technique de l'OIPESH, la veille de la tenue de l'activité.</p> <p>Le vendredi 12 juillet 2019, dès 9H, le séminaire a débuté par la cérémonie d'ouverture présidée par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, représenté par la sous-directrice de la Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes Handicapées. Ainsi, à tour de rôle, interviendront, successivement le directeur exécutif de l'OIPESH, du représentant de la présidente du CNDH, du représentant du PNUD et de la représentante de la DPPPH chef de projets de l'OIDH en charge de la mise en œuvre du séminaire, le président de l'OIDH, le représentant de la présidente de CNDH, le représentant du PNUD et enfin le représentant du Ministère de Justice et des Droits de l'Homme.</p> <p>Les différentes allocations qui s'en sont suivies ont porté essentiellement le rôle capital que jouent les organisations de la société civile en charge des personnes en situation de handicap dans le processus d'inclusion de cette frange de la population. Un appui au renforcement de leur capacité est nécessaire. C'est pourquoi l'Etat de Côte d'Ivoire, les organismes nationaux et internationaux dont le PNUD adhèrent pleinement à toute aide à l'endroit des couches vulnérables et plus particulièrement les personnes en situation de handicap. Toutefois, Au-delà des actions spécifiques en appui au gouvernement en matière de consolidation de l'Etat de droit et des droits des personnes en situation de handicap, plusieurs défis majeurs restent encore à relever notamment au niveau de leur prise en charge effective. En fait, malgré les avancées enregistrées par les organisations venant en aide aux personnes en situation de handicap, il est à souligner qu'elles demeurent confrontées à d'énormes difficultés à savoir la faible capacité institutionnelle et organisationnelle, leurs compétences techniques limitées en termes d'élaboration des projets et de leur suivi. Ces organisations présentent parfois des déficits en matière de positionnement stratégique. Enfin, elles sont très souvent confrontées à une méconnaissance partielle ou totale du cadre juridique régissant les personnes en situation de handicap.</p>

Le PNUD a fait remarquer qu'en acceptant de répondre favorablement à la requête de l'OIPESH et de la Direction de la Promotion et de Protection des Personnes Handicapées, il souhaite, à travers le Projet d'appui à la promotion de l'Etat de droit et des Droits Humains (PEDDH), œuvrer à la consolidation la paix en Côte d'Ivoire à travers une participation inclusive tenant compte de toutes couches sociales dont les personnes en situation de handicap.

Les participants ont eu droit 2 jours durant à un renforcement de capacités pendant lequel a été déroulé divers modules tenant compte des droits de l'autonomisation et du bien-être des personnes situation de handicap. Les différents modules qui ont été dispensés par des spécialistes de la prise en charge des personnes en situation de handicap (PNUD, DPPPH, le cabinet ISP Consulting, un juriste international, un économiste et un responsable socio-culturel). Au total, 9 modules de formations ont été dispensés dont :

- ***Cadre juridique international et national protégeant les Personnes Handicapées***
- ***Protection de la Femme Handicapées victime de VBG***
- ***Insertion sociale, économique et culturelle des personnes en situation de handicap***
- **Motivation et fightions spirit**

L'atelier a pris fin par le recueil des recommandations des participants et des remerciements à l'endroit des partenaires techniques et financiers pour leur appui sans faille aux personnes en situation de handicap.

Constats

Le séminaire s'est déroulé dans une bonne ambiance. La logistique mis à disposition des locaux adaptés aux personnes en situation de handicap. De même, a été mis à disposition des traducteurs en langage de sourds.

Recommandations :

- Envisager d'avantages d'activités de renforcement de capacités à l'endroit des personnes en situation de handicap

Signature

Fatimata DIABATE/Fatou KOFFI-KEITA